



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Schaerbeek**  
Service Urbanisme et Environnement  
Monsieur NIMAL Frédéric  
Place Colignon, 1  
B - 1030 BRUXELLES

V/Réf. : 2022/206=166/023/FBK (corr. : Nguyen Phuong )  
N/Réf. : AA/MB/SBK20366\_693\_PU\_Lehon\_23\_façades  
Annexe : //

Bruxelles, le 18/07/2022

**Objet : SCHAERBEEK. Place Lehon, 23**

**Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité la construction d'une annexe au rez-de-chaussée et la modification de l' aspect architectural de la façade à rue.**

### Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 01/07/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 13/07/2022.

*L'immeuble se situe au sein de la zone de protection de l'Église Saint-Servais, classée par l'AG du 09/10/2003.*



Situation Brugis



Vue de la façade à rue. © Google Streets View



Perspective vers l'église © Google Streets View

### Analyse de la demande

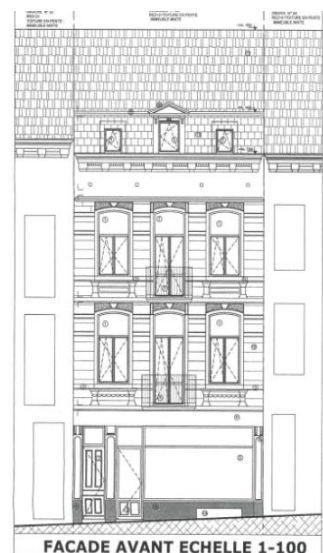
Le projet vise le remplacement des châssis actuels en PVC par de nouveaux châssis en bois respectant le cintrage des baies et les divisions d'origine, le changement de la vitrine par une nouvelle vitrine en bois et le remplacement de la porte d'accès aux logements par une nouvelle porte en bois. Le soubassement en pierre bleue est remis en pristin état, de même que le soupirail. La demande vise aussi la mise en conformité de la construction d'une annexe en façade arrière.



Situation de droit



Situation de fait  
Images tirées du dossier de demande



Situation projetée

### Avis

Les modifications projetées en façade à rue, participeront à la remise en valeur des qualités architecturales du bien, et la CRMS se prononce favorablement sur celles-ci. Dans la logique de remise en valeur, la CRMS suggère de placer une ferronnerie devant le soupirail et de revenir à une ferronnerie ouvragée pour le balcon du 1<sup>er</sup> étage. L'annexe qu'il est demandé de régulariser n'a aucun impact sur la zone de protection du bien classé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [urbanisme@1030.be](mailto:urbanisme@1030.be) ; [cdegreef@urban.brussels](mailto:cdegreef@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ;  
[bnlemmens@urban.brussels](mailto:bnlemmens@urban.brussels) ; [tpetitjean@urban.brussels](mailto:tpetitjean@urban.brussels) ; [grobert@urban.brussels](mailto:grobert@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)